

## Conseil municipal du 30 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Juillet à 12h15, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Lucienne Cortinas, maire de la commune.

Présents : Mme CANO, Mme CORTINAS, Mme MARTY ,Mr MATILLA, Mr NAUCHE, Mme NOGUES, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr SABOULARD, Mr TEILLOL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr FLOUS, Mme GUERRI, Mr NAVARRE, Mme VENEL (procuration)

Mme VIZCAY est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- 1/ Demande de subvention au titre de la DETR ( toit de l'école)
- 2/ Demande de subvention pour le camion
- 3/ Modification acte de régie
- 4/ Occupation du stade par les gens du voyage
- 5/ Questions diverses

#### **1/ Demande de subvention au titre de la DETR (toit de l'école)**

Une délibération avait déjà été faite pour le toit de l'école. La DETR est la Dotation d'Équipement accordée aux Territoires Ruraux. Les intempéries de 2019 ont causé des dégâts sur le toit de l'école ( isolation / gouttières / remaniage des tuiles ). Un devis a été demandé à l'entreprise LORMANT . Il s'élève à 17 347, 50 euros. Une dotation de l'Etat de 30% est prévue.

Le conseil municipal délibère et adopte le projet à l'unanimité pour le montant cité.

#### **2/ Demande de subvention à la Région pour l'achat d'un camion**

Demande de subvention au Conseil Régional à hauteur espérée de 20%. Le Conseil Départemental a déjà accordé une subvention de 20 %.

Vote à l'unanimité

#### **3/ Modification acte de régie**

Suite au passage et à l'installation illicite des gens du voyage sur le stade , une indemnisation leur a été demandée. Afin de percevoir cette indemnisation, la régie doit être modifiée.

Vote à l'unanimité

A l'issue d'un entretien avec le responsable du groupe, un protocole a été signé sous certaines conditions entre la municipalité et Mr Vanbeen Michel représentant de la communauté ( double

transmis à la gendarmerie). Parmi les mesures : départ du groupe le dimanche 2 août ( soit 15 jours de présence effective), versement d'une indemnité de stationnement de 780 euros ( tarif de la Communauté de Communes) établi en fonction du nombre de caravanes et du nombre de jours de présence sur le site , remboursement des capteurs d'eau de l'arrosage automatique du stade si certains sont détériorés. Un état des lieux sera établi au moment du départ.

Il est prévu dès la semaine suivant le départ des gens du voyage de fabriquer 2 barrières métalliques avec cadenas aux endroits « stratégiques » pour éviter l'occupation illégale du stade. De plus des arrêtés municipaux concernant les gens du voyage et l'utilisation des motos sur le site ont été édités. Ce type d'arrêté est à renouveler chaque début d'année.

#### **4/ Questions diverses**

- Mise en place d'un logiciel cantine (ouverture d'un compte bancaire à cet effet) Ce compte de dépôt sera géré exclusivement par Mme Marty.
- Nomination de 2 conseillers suppléants au SIVOM : Mr Nicolas Saboulard et Mr Jérémie Matilla
- Nomination de 2 conseillers à la commission de contrôle des listes électorales : Mr Nicolas Saboulard et Mme Sabrina Vizcay
- Compte-rendu succinct de l'AG de l'ACCA qui s'est tenue ce mardi 28 Juillet . Le club de l'ELLES ( foot) tiendra son AG 12 Août.
- Enrobé envisagé sur le chemin de Gascogne et La Bachade ( vu avec Mr Linon du SIVOM)
- Nouvelle adresse mail (mairie) : [contactmairie@landorthe.com](mailto:contactmairie@landorthe.com)

La séance est levée à 13h15.